

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1669

Artikel: Votations : la démocratie directe, à manier avec ménagement

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La démocratie directe, à manier avec ménagement

Ce 27 novembre 2005 n'aura guère illustré l'exercice exemplaire de la démocratie directe. Non, il ne s'agit pas de contester les résultats des votations de ce jour, mais de mettre en doute la pertinence des questions posées et la traduction qui en a été faite dans la campagne référendaire.

Pertinence de la question tout d'abord. Les Vaudois ont plébiscité une initiative populaire qui veut sauver Lavaux. Mais Lavaux est déjà sauvé depuis 1977. Son sauveur d'alors, Franz Weber n'a pas supporté que son bébé ne

figure plus dans la nouvelle Constitution vaudoise. D'où cette nouvelle initiative sans objet (DP n° 1665).

Qualité de la campagne ensuite. Les Genevois ont également plébiscité l'institution d'une Cour des comptes. Le débat public préalable à cette votation fut inexistant. La plupart des partis favorables à cette innovation n'ont pas cru bon d'expliquer l'enjeu. L'indignation provoquée par un certain nombre de scandales dans la république du bout du lac a suffi à convaincre.

Le souverain helvétique s'est-il prononcé en faveur d'un moratoire sur les OGM? Il est permis d'en douter. La campagne a porté pour l'essentiel sur les méfaits des plantes transgéniques et la revendication d'une alimentation naturelle, non sur une pause nécessaire à l'acquisition de connaissances suffisantes quant aux impacts de cette technologie. Sur la base d'une question clairement délimitée – un moratoire de cinq ans, par ailleurs en vigueur de fait – les initiants ont réussi à organiser un plébiscite contre les OGM.

L'ouverture dominicale des commerces dans les grandes gares et les aéroports a subi le même sort. Parce que certains parlementaires, après avoir adopté cette disposition marginale, ont cru bon d'évoquer la libéralisation générale de l'ouverture des magasins le dimanche, la campagne a vu monter au front les défenseurs d'un jour libre de toute activité marchande, alliés aux protecteurs de l'institution familiale menacée par la fièvre consumériste. Une décision ponctuelle s'est soudain muée en un enjeu de société.

La démocratie directe est une forme exigeante de l'expression politique. Elle suppose des citoyennes et des citoyens informés de la matière et au clair sur les questions posées. C'est ce qui la distingue de la démocratie plébiscitaire, un artifice qui permet aux détenteurs du pouvoir de transformer l'objet en jeu en une question de confiance. A poser des questions qui n'en sont pas (Vaud) ou à la sauvette (Genève), ou encore en exagérant délibérément l'enjeu (moratoire, ouverture dominicale), c'est à la démocratie directe qu'on porte atteinte.

jd

jd

Edito

Schisme.com

Lidéologue, fort de sa vérité, a réponse à tout. Il sait avant d'avoir étudié. Ainsi le radical Hans-Rudolf Merz décide, quand bien même le dossier complexe des télécommunications n'est pas de sa compétence, au sens politique et intellectuel du terme, que Swisscom est à vendre. Sans justification, il donne l'ordre, avec l'accord du Conseil fédéral, de stopper toute démarche pour acquérir des sociétés étrangères. Il sait.

Cette suffisance, destructrice de toute concordance, interfère avec la démocratie directe et l'idéologie à deux faces de l'UDC. En effet, le parti blochérien se veut à la fois le champion du libéralisme économique, du moins d'Etat dans tous les domaines, mais en même temps, il entretient un rituel patriotique, cultive les mythes helvétiques forgés au XIX^e siècle, s'imaginer en résistance, Morgarten toute l'année.

Le peuple, consulté par référendum ou initiative, n'adhère pas à cette idéologie à deux faces. Il est sensible aux combats style réduit national de l'UDC, qu'il refuse toutefois de suivre dans sa xénophobie outrancière. En revanche sur les questions économiques, il se montre attaché à la conservation des propriétés collectives (banques cantonales, réseaux d'électricité, etc.) Les analyses Vox sur le refus de la loi sur le marché de l'électricité (LME) sont probantes. Le combat engagé par la gauche a été soutenu par une grande partie de l'électorat UDC, qui a assuré son succès.

Contre les décisions idéologiques de la droite, la gauche ne peut que mener la bataille tardive du référendum. Deux sont déjà annoncées: sur le marché de l'électricité (bis) si le Conseil des Etats refuse, comme le National, la possibilité d'utiliser le référendum pour la deuxième étape, celle de la libéralisation totale, et sur la privatisation de Swisscom. Ils ont de fortes chances, avec l'appui, entre autres, des bataillons UDC.

Cette réalité (décision idéologique et blocage référendaire) devrait pousser à des recherches de concordance, voire de compromis dont les propositions du groupe d'experts sur la LME étaient un exemple. En revanche, le passage en force, l'arrogance idéologique mènent à l'impasse. La privatisation de Swisscom pose de nombreuses questions auxquelles il faudra répondre en y associant les responsables économiques et politiques, dont les travailleurs de l'entreprise et le département responsable. Mais où donc a passé le conseiller Leuenberger? Le parti socialiste ne peut pas attendre le débat aux Chambres et le référendum pour réagir. On approche du point de rupture, à ce stade, sur la méthode et la manière.

ag

L'art diplomatique

Le département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a donc retiré son soutien financier à la tournée africaine de la pièce de théâtre *N'Dongo revient*, une satire assez lourde des relations de la France avec l'Afrique noire. «Pour des raisons de politique extérieure» a expliqué lapidairement le porte-parole de Micheline Calmy-Rey. Faut-il pour autant crier au scandale? Cette affaire met en lumière le caractère chimérique des ambitions politico-culturelles de la responsable du DFAE: mettre l'art au service des objectifs de la politique étrangère. Même si certains de ces objectifs sont nobles, comme le renforcement des droits humains et de la démocratie dans le monde, l'instrumentalisation de l'art ne peut que conduire à des impasses. L'expression artistique implique une liberté incompatible avec la conduite de relations diplomatiques. On ne peut simultanément louer la bonne entente entre notre pays et son grand voisin et soutenir une production théâtrale qui dépeint au vitriol la politique africaine de ce voisin, même si cette politique ne mérite pas mieux. Ou alors, le cas échéant, il faut exprimer directement nos critiques, comme Samuel Schmid à Tunis. Que l'Etat encourage la création culturelle, mais qu'il se garde d'en utiliser les retombées pour ses propres objectifs.

jd